

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1992**

**COMPTE RENDU**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 décembre 1992 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

**Etaient présents :** M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE (à partir de la question 14/c), M. PONÇOT, Mme MADER, M. HUMBERT, M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET (à partir de la question 17/b), M. MAGNIN (à partir de la question 11), Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI (jusqu'à la question 11), M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. RAGOT (à partir de la question 11), M. HINTZY, M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL (à partir de la question 9/a), M. MAILLARD (à partir de la question 14/c), M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON (à partir de la question 17/b2), M. TABOURNOT (à partir de la question 17/b2), M. CHOMETTE, M. BAS (jusqu'à la question 37), M. VIALATTE (à partir de la question 14/c), M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET.

**Absents excusés :** M. MILLE (jusqu'à la question 14/c), M. PINARD, M. JEANNEROT, M. FOUSSERET (jusqu'à la question 17/b), M. MAGNIN (jusqu'à la question 11), Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. DAHOUI (à partir de la question 11), M. ANGUENOT, M. RAGOT (jusqu'à la question 11), M. TOURRAIN, Mme CAMPBELL (jusqu'à la question 9/a), M. MAILLARD (jusqu'à la question 14/c), M. SALOMON (jusqu'à la question 17/b2), M. TABOURNOT (jusqu'à la question 17/b2), M. BAS (à partir de la question 37), M. VIALATTE (jusqu'à la question 14/c).

**Secrétaire :** M. HINTZY.

**Procuration de vote :**

**Mandants :** M. PINARD, M. JEANNEROT, M. FOUSSERET (jusqu'à la question 17/b), M. DAHOUI (à partir de la question 11), M. ANGUENOT, M. RAGOT (jusqu'à la question 11), M. TOURRAIN, M. SALOMON (jusqu'à la question 17/b2).

**Mandataires :** M. VUILLEMIN, M. SCHWINT, M. JEANNIARD (jusqu'à la question 17/b), Mme TETU (à partir de la question 11), Mme MADER, Mme CUENIN (jusqu'à la question 11), M. VIALATTE (à partir de la question 14/c), M. CHOMETTE (jusqu'à la question 17/b2).

\* \* \* \* \*  
\* \* \*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

## **1. Conseil Municipal :**

### **a) Désignation des représentants de la Ville aux établissements publics de santé**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Ville aux Conseils d'Administration d'établissements publics de santé :

- Pour le Centre Hospitalier Régional, le mandat des représentants actuels a été renouvelé : M. ANTONY, M. MEUNIER et M. GRAPPIN.

- Pour les Conseils d'Administration du Centre de long séjour de Bellevaux et de l'établissement des Tilleroyes, l'Assemblée Communale a désigné M. le Député-Maire ou son représentant : M. MEUNIER.

### **b) Désignation d'un représentant de la Ville à l'ASCOMADE**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. GALLAT, Adjoint délégué à l'Environnement, pour siéger au Conseil d'Administration de l'ASCOMADE, en remplacement de Mme GUINCHARD-KUNSTLER.

### **c) Comité Technique Paritaire Ville et Centre Communal d'Action Sociale - Représentants de la collectivité - Désignation de deux nouveaux délégués titulaires**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné, en qualité de délégués titulaires :

- Mme DUPRIET, Directrice du CCAS, en remplacement de M. PONSOT, Directeur du CCAS admis à la retraite,

- M. MEYER, Administrateur, en remplacement de M. LONCHAMP, Directeur du Service des Ressources Humaines de la Ville, admis à la retraite  
pour représenter la collectivité au Comité Technique Paritaire commun à la Ville et au CCAS.

## **2. Exercice 1992 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes**

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

## **3. Exercice 1992 - Budget supplémentaire**

Le Conseil Municipal, à la majorité, 6 Conseillers ayant voté contre et 2 s'étant abstenus, a adopté le budget supplémentaire de l'exercice 1992 dont les balances s'établissent comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL**

Recettes	302 501 744,94 F
Dépenses	292 916 121,46 F
Excédent	9 585 623,48 F

#### **BUDGET DU SERVICE DES EAUX**

Recettes	14 413 199,02 F
Dépenses	9 539 311,00 F
Excédent	4 873 888,02 F

#### **BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

Recettes	20 342 998,45 F
Dépenses	16 997 698,00 F
Excédent	3 345 300,45 F

#### **BUDGET DE LA REGIE DES ABATTOIRS**

Recettes	5 743 517,80 F
Dépenses	5 743 517,80 F
Excédent	0,00 F

#### **BUDGET DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES**

Recettes	91 682,71 F
Dépenses	10 714,00 F
Excédent	80 968,71 F

#### **BUDGET DU SERVICE FORETS (ACTIVITE SYLVICOLE)**

Recettes	1 451 921,00 F
Dépenses	1 451 921,00 F
Excédent	0,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 17 885 780,66 F.

#### **4. Exercice 1992 - Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

#### **5. Exercice 1992 - Ouvertures de crédits au BS par décisions modificatives**

Adopté à l'unanimité.

#### **6. Gestion active de la dette - Recours à divers instruments de couverture du risque de taux**

Adopté à l'unanimité.

#### **7. Cotes et produits irrécouvrables - Admission en non-valeur**

Adopté à l'unanimité (montant cumulé des admissions en non-valeur pour le budget principal : 334 225,40 F)..

#### **8. Exercice 1993 - Taxe sur les spectacles - Exonération générale de totale pour les manifestations sportives**

Adopté à l'unanimité.

## **9. Gestion de trésorerie :**

### **a) Avancement d'échéances d'annuité du Crédit Local de France**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a approuvé la proposition de contrat d'avancement d'échéances susceptible d'être appliqué aux contrats des échéances de mai à août 1993,

2) a autorisé M. le Député-Maire à signer le contrat ainsi que les avenants correspondants.

### **b) Mobilisation d'un emprunt de fin d'exercice**

Adopté à l'unanimité.

## **10. Exercice 1992 - Travaux pour le compte de tiers - Sport Nautique Bisontin - Opération d'ordre**

Adopté à l'unanimité.

## **11. Etude financière pour la maîtrise des coûts dans les services municipaux - Poursuite de l'opération - Choix du partenaire**

A la majorité (6 Conseillers ayant voté contre et 1 s'étant abstenu), le Conseil Municipal a décidé la poursuite et la généralisation de l'étude financière pour la maîtrise des coûts dans les services municipaux, et a autorisé M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir avec le Cabinet retenu.

## **12. Ressources budgétaires pour 1993 - Relèvement de divers tarifs, taxes et droits**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a adopté les propositions de relèvement de divers tarifs, taxes et droits pour l'exercice 1993.

## **13. Exercice 1993 - Abattoirs - Fixation du taux de la taxe locale d'usage**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 119 F/tonne le taux de la taxe locale d'usage pour 1993.

## **14. Subventions :**

### **a) du secteur Animation-Formation-Prévention**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- FRATE	25 000 F
- Arc-en-Ciel	2 000 F
- Mission Locale pour l'Emploi	6 000 F
- ATIC	78 000 F

**b) exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers une subvention exceptionnelle de 1 500 F.

**c) exceptionnelle à l'«Equipe de France de la Boulangerie»**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 000 F à l'«Equipe de France de la Boulangerie» pour couvrir en partie les frais d'une mission humanitaire en Bosnie.

**d) pour congrès**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- 4 000 F à l'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux à but non lucratif de Franche-Comté,

- 5 000 F au Comité Régional Olympique et Sportif pour l'organisation des Assises Régionales du Sport.

**15. Exercice 1992 - Réaffectations de subventions :**

**a) à la Bibliothèque Municipale**

Adopté à l'unanimité (subvention de 20 000 F de l'Association des Amis des Musées et Bibliothèques de Besançon).

**b) au Musée Classé - Département Beaux-Arts et Archéologie**

Adopté à l'unanimité (subvention de 61 500 F de l'Association des Amis des Musées et Bibliothèques de Besançon).

**c) pour la rénovation et la gestion des réseaux d'éclairage public**

Adopté à l'unanimité (subvention de 45 900 écus de la Commission Communautés Européennes).

**16. Exposition «Images d'une ville» - Demande de subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'organisation de cette exposition dont le coût est estimé à 174 000 F. Une subvention sera sollicitée de la Direction Régionale de l'Action Culturelle.

**17. Office Public Municipal d'HLM :**

**a) Immeuble «Le Clos de Bregille» rue Fabre - Participation de la Ville pour dépassement du prix de référence**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 492 043 F au financement de la surcharge foncière enregistrée pour cette opération.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**b) Résidence Universitaire Canot :**

**b<sub>1</sub>** - Extension du restaurant universitaire - Participation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'extension du restaurant universitaire de la Cité Canot et la participation de la Ville à hauteur de 1 611 855 F, qui sera assurée pour 700 000 F par des crédits inscrits au BP 1992 et pour 911 855 F sur le BP 1993.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**b<sub>2</sub>** - Construction de 77 logements pour étudiants - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % d'un prêt de type locatif fongible avec préfinancement de 12 555 937 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**c) Résidence Raymond Vauthier rue Bouloche :**

**c<sub>1</sub>** - Construction du siège de l'Office - Participation de la Ville - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % d'un prêt projet urbain de 6 MF contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a décidé d'accorder une subvention de 1 091 000 F à l'Office Municipal d'HLM pour la réalisation de ce projet,

2) a accordé la garantie, à hauteur de 50 %, du prêt de 6 MF contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de cette opération.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**c<sub>2</sub>** - Construction de 54 logements - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 50 % d'un prêt locatif fongible avec préfinancement de 17 802 770 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**d) Construction de 58 logements quai Bugnet** - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 15 600 000 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 21 novembre 1980

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**e) Acquisition-amélioration d'un pavillon en PLA Insertion 150, rue de Vesoul** - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 336 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**f) Acquisition-amélioration d'un pavillon en PLA Insertion 3, chemin des Monts de Bregille** - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 294 600 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**g) Acquisition-amélioration d'un pavillon en PLA Insertion 42, chemin du Fort de Bregille** - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 80 400 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**h) Acquisition-amélioration d'un pavillon en PLA Insertion 7, rue de l'Espérance** - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 267 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**i) Acquisition dans le cadre du programme pour l'insertion par le logement d'un appartement 130 D, rue de Belfort** - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 155 650 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**j) Acquisition dans le cadre du programme pour l'insertion par le logement d'un appartement 20, rue Métin** - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 167 750 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**k) Acquisition dans le cadre du programme pour l'insertion par le logement d'un appartement 53, chemin de Fontaine-Ecu - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 165 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**l) Acquisition dans le cadre du programme pour l'insertion par le logement d'un appartement 26 F, rue de Chalezeule - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 166 650 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**m) Acquisition dans le cadre du programme pour l'insertion par le logement d'un appartement 29 D, rue de la Vaîte - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 239 250 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**n) Acquisition dans le cadre du programme pour l'insertion par le logement d'un appartement 67, chemin de Fontaine-Ecu - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 187 200 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**o) Acquisition dans le cadre du programme pour l'insertion par le logement d'un appartement 1 D, rue des Andelys - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 190 200 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Adopté à l'unanimité.

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**18. Société Anonyme de Franche-Comté - Construction de 27 logements et garages, 9 à 12 rue Berlioz - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour un prêt de 9 631 919 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Adopté à l'unanimité.

**19. Personnel Communal** - Personnalisation des primes et indemnités des filières administrative et technique

A la majorité (6 Conseillers ayant voté contre et 6 s'étant abstenus), le Conseil Municipal a adopté, après avis de la Commission Administrative Paritaire, le projet de personnalisation des primes et indemnités des filières administrative et technique qui lui a été soumis, étant entendu que les principes généraux qui ont été retenus s'appliqueront également aux régimes indemnitaires des autres filières lorsqu'ils seront mis en œuvre.

**20. Citadelle** - Muséum d'Histoire Naturelle - Acceptation de don

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté le don fait par M. le Professeur REAL d'une collection de lépidoptères qui trouvera place au Muséum.

**21. Musée Classé** - Acquisitions d'œuvres d'art - Demandes de subventions et réaffectation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de procéder aux acquisitions suivantes :

- un atelier l'horloger de Frédéric LOEFFLER, daté de 1927, pour un coût de 70 000 F (participation Etat : 25 000 F - Participation Région de Franche-Comté : 10 000 F),

- une peinture attribuée à Johannes MOREELSE (1602-1634) pour 90 000 F (participation Etat : 32 000 F - Participation Région de Franche-Comté : 13 000 F),

- deux dessins d'artistes français du XVIII<sup>ème</sup> Siècle :

. «Berger portant un loup sur ses épaules» de Jean-Baptiste GREUZE (1727-1805) - Coût : 250 000 F,

. «Halte de Cavaliers» de Jean-Baptiste TIERCE (1737-1794 ?) - Coût : 35 000 F, (participation Etat pour l'achat de ces deux dessins : 142 500 F).

**22. Informatique** - Commercialisation de progiciels - Convention avec la Société ASTON

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a autorisé M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec la Société ASTON pour la commercialisation de progiciels.

**23. Réseau câblé de la Ville de Besançon** - Avenant n° 1 au contrat d'établissement et d'exploitation

Adopté à l'unanimité.

**24. Prévention Spécialisée** - Intégration des éducateurs municipaux spécialisés au sein de l'Association Départementale de Défense et de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence - Conventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'intégration des éducateurs municipaux spécialisés au sein de l'ADDSEA et a autorisé M. le Député-Maire à signer les conventions à intervenir avec cette association qui assurera également la gestion du Rond-Point.

**25. Secteur Animation-Formation-Prévention** - Création d'un Point Informations Jeunes à la MPT de Planoise - Convention avec l'Etat et le Centre Information Jeunesse

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet et a autorisé M. le Député-Maire à signer la convention Etat - CIJ - Ville.

## **26. Stationnement payant - Réorganisation Grande Rue et rue Bersot**

A la majorité (5 Conseillers ayant voté contre et 1 s'étant abstenu), le Conseil Municipal a adopté le projet de réorganisation du stationnement payant dans la partie haute de la Grande rue et partie basse de la rue Bersot.

## **27. Maison de Quartier de Saint-Claude - Restructuration des locaux et de la salle polyvalente - Adoption du projet et demandes de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a adopté ce projet estimé à 2 130 000 F TTC - valeur juin 1992 à réaliser par tranches sur plusieurs années,

2) a décidé de solliciter l'aide financière du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales.

## **28. Eglise de la Madeleine - Réfection des couvertures des bas côtés - 1<sup>ère</sup> tranche - Adoption du projet et demande de subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de ces travaux estimés à 1 000 000 F TTC (part à la charge de la Ville et des autres collectivités : 494 100 F - Participation de l'Etat : 505 900 F).

## **29. Citadelle de Besançon - Etanchéité du chemin de ronde (côté Chaudanne)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 2 000 000 F TTC (part de l'Etat : 1 000 000 F - Part à la charge de la Ville et des autres collectivités : 1 000 000 F).

## **30. Palais Granvelle - Réfection couverture (6<sup>ème</sup> tranche)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 2 000 000 F TTC (part de l'Etat : 1 000 000 F - Part à la charge de la Ville et des autres collectivités : 1 000 000 F).

## **31. Cimetière de Saint-Claude - Extension du cimetière cinéraire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet estimé à 2 150 000 F dont 500 000 F pour une première tranche de colombarium.

## **32. Rue du Docteur Mouras - Déclassement d'un délaissé de terrain**

Adopté à l'unanimité.

## **33. Chemin du Château de Vregille - Approbation du déclassement après enquête publique**

Adopté à l'unanimité.

#### **34. ZAC du domaine de Château Galland :**

**a) Approbation du plan d'aménagement de zone et de son règlement** - Approbation du dossier de réalisation - Aliénation de terrains à la SEDD - Approbation du bilan prévisionnel de l'opération - Maintien du droit de préemption

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) a approuvé le plan d'aménagement de zone et son règlement de la ZAC de Château Galland,

2) a approuvé le dossier de réalisation, notamment le traité de concession et a autorisé M. le Député-Maire à signer ce document,

3) a autorisé les cessions à la SEDD des terrains de la ZAC Château Galland et la partie déclassée du chemin du Château de Vregille et a autorisé M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir,

4) a approuvé le bilan prévisionnel des dépenses et des recettes,

5) a autorisé le maintien du droit de préemption urbain sur l'ensemble du périmètre de la ZAC afin de suivre l'évolution des transactions.

**b) Société d'Équipement du Département du Doubs** - Garantie, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 6 250 000 F mobilisable par tranche, contracté auprès du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

#### **35. ZAC de la Zone Industrielle des Tilleroyes** - Approbation du bilan de clôture de la ZAC

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a autorisé la fin de la ZAC dénommée «Zone Industrielle des Tilleroyes» et l'application du régime du POS sur l'ensemble du secteur,

2) a approuvé le bilan de clôture de cette ZAC,

3) a donné quitus à la SEDD pour la réalisation de cette ZAC,

4) a décidé d'ouvrir en recettes, au budget supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 106 495 F pour l'encaissement de l'excédent constaté au bilan de clôture, soit 106 494,80 F.

#### **36. Secteur des Montboucons** - Lieudit La Grange Ferret - Lancement de la DUP modificative pour création de réserves foncières dans le cadre du Parc Scientifique et Industriel

Adopté à l'unanimité.

#### **37. Collecteur Rive Gauche (3<sup>ème</sup> tranche)** - Ouvrage Battant - Avenant au marché initial - Subvention complémentaire de l'Agence de Bassin

Adopté à l'unanimité (montant des prestations supplémentaires : 320 000 F HT).

**38. Cité Brulard** - Projet de réhabilitation, plan de financement et participation Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) a approuvé le projet d'aménagement de la Cité Brulard,
- 2) a approuvé la démolition de 72 logements et a décidé de maintenir la garantie de la Ville sur les prêts encore en cours concernant lesdits logements,
- 3) a approuvé le changement d'usage de 38 logements et a décidé de maintenir également sa garantie pour les prêts en cours concernant lesdits logements,
- 4) a décidé la participation de la Ville à la réhabilitation des bâtiments à hauteur de 9 MF sur 5 ans, dont 1,5 MF en 1992,
- 5) s'est engagé à garantir, à hauteur de 50 %, les emprunts que l'Office Public Municipal d'HLM devra contracter pour cette importante opération, et d'ores et déjà pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux l'emprunt de 6 696 587 F à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**39. Urbanisme** - Révision des POS de la Ville de Besançon - Application anticipée du POS Ouest et Nord 2<sup>ème</sup> tranche et POS Nord (parties Est et Ouest) - 2<sup>ème</sup> renouvellement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de renouveler pour 6 mois l'application anticipée du projet de révision des POS Nord.

**40. Route de Gray** - Réalisation du rond-point de la future rocade - Acquisition de terrains à la Société Familiale DEVILLAIRS

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir à la Société Familiale DEVILLAIRS des terrains d'une surface totale de 31 a 80 pour un prix global de 400 000 F.

**41. Chemin des Champs Nardin :**

**a) Acquisition à M. VITTOT et Mlle TILLET**

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 1 a 01 à titre gratuit - indemnité de 6 000 F pour perte de mur).

**b) Acquisition à M. FUIN**

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 0 a 38 à titre gratuit - indemnité pour perte de mur : 6 000 F).

**42. Chemin du Fort des Montboucons** - Echange de terrains avec M. MARGELIN

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 3 a 46 - surface cédée : 5 a 41 - Echange sans soulte).

**43. Immeuble Communal 13, rue Claude Pouillet** - Cession gratuite à l'Office Municipal d'HLM - Participation de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) a décidé de céder gratuitement à l'Office Public Municipal d'HLM l'immeuble communal 13, rue Claude Pouillet qui fera l'objet d'un programme de réhabilitation (création de 9 logements et d'un local commercial en rez-de-chaussée sur rue),

2) a accepté de participer, à hauteur de 281 000 F, au financement des travaux de démolition.

**44. Gymnase Clémenceau :**

**a) Acquisition à la SAIEMB** - Modification de la délibération du 28 septembre 1992

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

**b) Location par l'ALOES (Association Logement Offre Etudes Supérieures)** au profit de la Ville d'un appartement pour l'hébergement du gardien du gymnase

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de location à l'ALOES d'un appartement destiné au logement du gardien des gymnases Clémenceau et Denfert Rochereau.

**45. Fournitures de matériels électriques et de chauffage** - Année 1993 - Lancement des appels d'offres

Adopté à l'unanimité (montants : 600 000 F pour l'électricité bâtiments, 500 000 F pour le chauffage, 700 000 F pour l'éclairage public).

**46. Alimentation en eau du secteur de la Chapelle des Buis** - 2<sup>ème</sup> avenant à la convention passée avec la Société Gaz et Eaux

Adopté à l'unanimité.

**47. Forêt Communale d'Aglans** - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Agriculture

Adopté à l'unanimité (montant estimé des travaux qui seront confiés à l'ONF : 91 400 F HT - Subvention sollicitée du Ministère de l'Agriculture : 36 560 F HT).

**48. Chemin du Cerisier** - Rénovation de l'ancien lavoir - Demande de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le projet de rénovation de l'ancien lavoir, rue du Cerisier, estimé à 150 000 F. Il a décidé de solliciter l'aide financière du Département et de la Région.

**49. Atelier Audiovisuel** - Contrat avec l'Institut Pasteur-Mérieux

A l'unanimité moins 5 abstentions, le Conseil Municipal a décidé de passer contrat avec l'Institut Pasteur-Mérieux pour la réalisation, par l'Atelier Audiovisuel du Service Culturel de la Ville, d'un documentaire à vocation éducative portant sur les principes immunologiques des vaccinations.

**50. Déplacement de la Régie de Quartier Fontaine-Ecu Chaillot - Subvention à l'Office Public Municipal d'HLM**

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 100 000 F).

M. l'Adjoint TISSOT, Président de l'Office Municipal d'HLM n'a pas pris part au vote.

**51. Affaires diverses - Questions orales**

**a) Fermeture des restaurants-clubs - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal**

M. NACHIN a rappelé la décision de fermeture de trois restaurants-clubs et a demandé s'il n'y avait pas d'autre possibilité. M. le Député-Maire a exposé les motifs qui ont justifié cette décision et a précisé que des possibilités ont été offertes à tous les usagers concernés.

**b) Participation de la Ville à la location d'un hélicoptère médicalisé - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal**

M. NACHIN a exposé à l'Assemblée les motifs de sa demande d'inscription au budget de la Ville de cette participation.

M. le Député-Maire lui a indiqué que ce problème avait été évoqué en réunion du Conseil d'Administration du CHR.

Il a précisé que cette question ne relève pas de la responsabilité de la Ville mais du CHR en premier chef puis de la collectivité régionale peut-être de la collectivité départementale et d'autres collectivités éventuellement.

Il a indiqué enfin que le Conseil d'Administration du CHR dont il est Président a émis un avis favorable de principe sur ce projet mais son financement n'est pas, à l'heure actuelle, assuré.

**c) Fermeture de l'Ecole de la Pelouse à Saint-Ferjeux - Question orale de M. VIALATTE, Conseiller Municipal**

M. VIALATTE a souligné l'émotion qu'a créé dans ce quartier le projet de fermeture totale ou de suppression de classes à l'Ecole de la Pelouse à la prochaine rentrée.

Il a insisté sur trois points :

- les effectifs susceptibles d'évoluer favorablement dans les années à venir en fonction des constructions prévues sur ce quartier si les négociations entamées avec l'armée aboutissaient,

- les conséquences financières par la Ville qui devra réaménager les locaux de l'Ecole Jean Jaurès pour accueillir les élèves de la Pelouse,

- la longueur du trajet qu'auraient à effectuer ces élèves, des Tours de l'Amitié à Jean Jaurès.

M. VIALATTE a enfin exprimé le souhait que les élus municipaux fassent front uni pour s'opposer à la suppression de cette école.

#### **d) Affaire SIOR - Question orale de M. VIALATTE, Conseiller Municipal**

M. VIALATTE a rappelé les problèmes liés à la construction d'un immeuble à usage d'habitation à proximité immédiate de l'entreprise SIOR, rue des Jardins. Il a souhaité connaître les conditions de délivrance du permis de construire et les mesures transactionnelles proposées par la Ville au promoteur.

M. le Député-Maire lui a répondu que le permis a été délivré conformément à la réglementation en vigueur.

Toutefois, le Service Urbanisme a tenu à rencontrer l'architecte et le constructeur afin de leur signaler les précautions à prendre pendant les travaux, vis-à-vis de la SIOR, les conditions de protection phonique à prévoir et les conditions d'accessibilité difficiles. Il n'a pas été tenu compte de ses observations.

M. PONÇOT a donc essayé de trouver une solution permettant de donner satisfaction aux deux parties, SIOR et promoteur.

Plusieurs solutions ont été proposées :

- il a déjà été proposé au promoteur de déplacer sur un terrain que nous lui proposons, ce qu'il a refusé,

- il lui a été demandé ensuite de réduire son projet de construction, passer de 80 à 38 logements, le reste du terrain étant aménagé pour la réalisation d'une centaine de garages, la SIOR se chargeant d'aménager les abords ; cette solution ne lui a pas convenu.

M. PONÇOT est chargé de suivre ce problème.

#### **e) Fonctionnement de la Commission «Développement Economique» - Question orale de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal**

M. JACQUEMIN a fait part de ses interrogations quant à l'inexistence du travail des élus municipaux dans le cadre de la Commission Economique alors que les sujets sont nombreux : intercommunalité et le développement économique de la Ville dans le cadre de l'agglomération, l'impact économique des projets d'infrastructure (TGV, autoroutes...), Université 2000, etc.

Il a regretté que la Commission Economique ne soit saisie d'aucun projet d'avenir pour notre Ville.

M. le Député-Maire lui a répondu qu'il se tenait informé par le Service Economique, mois par mois du suivi, de la santé et des difficultés de l'ensemble des entreprises de la Ville.

Quant au fonctionnement de la Commission Economique, M. le Député-Maire a précisé à M. JACQUEMIN que celle-ci s'est réunie 6 fois en 1991, réunions auxquelles il n'avait pas assisté bien que se tenant en dehors des sessions parlementaires. En 1992, elle s'est réunie en janvier, février, le 27 mars et le 14 mai 1992. Très prochainement, cette commission va tenir une réunion consacrée aux projets et perspectives du développement économique. M. le Député-Maire a invité M. JACQUEMIN à y participer.

## **f) Situation en Bosnie - Motion du Conseil Municipal**

M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal, a proposé l'adoption par l'Assemblée, de la motion suivante : «Le Conseil Municipal de Besançon, réuni en séance le 14 décembre 1992, exprime son émotion face à la dégradation de la situation en Bosnie et particulièrement à Sarajevo, dont toutes les voies d'accès sont coupées, apporte son soutien plein et entier à toutes les initiatives locales, régionales et nationales sur le plan humanitaire, tout en s'interrogeant sur les possibilités réelles d'acheminement des aides de toute nature (médicaments, vivres, etc.), demande aux autorités gouvernementales et européennes de tout mettre en œuvre sur le plan politique et diplomatique pour rendre à nouveau possible l'acheminement de cette aide sans laquelle plusieurs milliers de vies d'enfants et de femmes sont menacées dans les prochaines semaines».

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22 heures 35.

Hôtel de Ville, le 17 décembre 1992  
Le Député-Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,